

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 28 août 2025

Date de convocation : 22 août 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15 Procurations : 2 Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 août à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

**PRÉSENTS** : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Frédéric TABONE, Edith GRAVELEAU

**EXCUSÉS** : Guy LABARRERE, Olivier CHARRET

**ABSTENTES** : Audrey VANHOOREN, Bérénice DABAN

**PROCURATIONS** : Guy LABARRERE à Antoine CUYAUBERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT

**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI

#### DÉLIBÉRATION N° 2025-32 : Affaire n° 24EX144

#### Electrification Rurale - Programme "Extension BT à vocation économique commercial (Antenne de téléphonie) 2024" pour antenne FREE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au TERRITOIRE D'ENERGIE 64, de procéder à l'étude des travaux de : **Extension antenne FREE DP 06406824N0040**

Monsieur le Président du TERRITOIRE D'ENERGIE 64 a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET - SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Extension BT à vocation économique commercial (Antenne de téléphonie) 2024", propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux qui seront pris en charge par le demandeur.

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de procéder aux travaux ci-dessus désignés et charge le TERRITOIRE D'ENERGIE 64 de l'exécution des travaux.

- **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C	40 605,77 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	4 060,57 €
- actes notariés (2)	690,00 €
- frais de gestion du TE64	2 030,29 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 386,63 €</b>

- <b>APPROUVE</b> le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :	
- participation Concessionnaire	15 164,78 €
- T.V.A. préfinancée par TE64	7 444,40 €
- participation du demandeur aux travaux	22 747,16 €
- participation du demandeur aux frais de gestion	2 030,29 €
TOTAL	<b>47 386,63 €</b>

La participation définitive du demandeur sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

- **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

VOTE

POUR	17
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme,  
Le Maire

